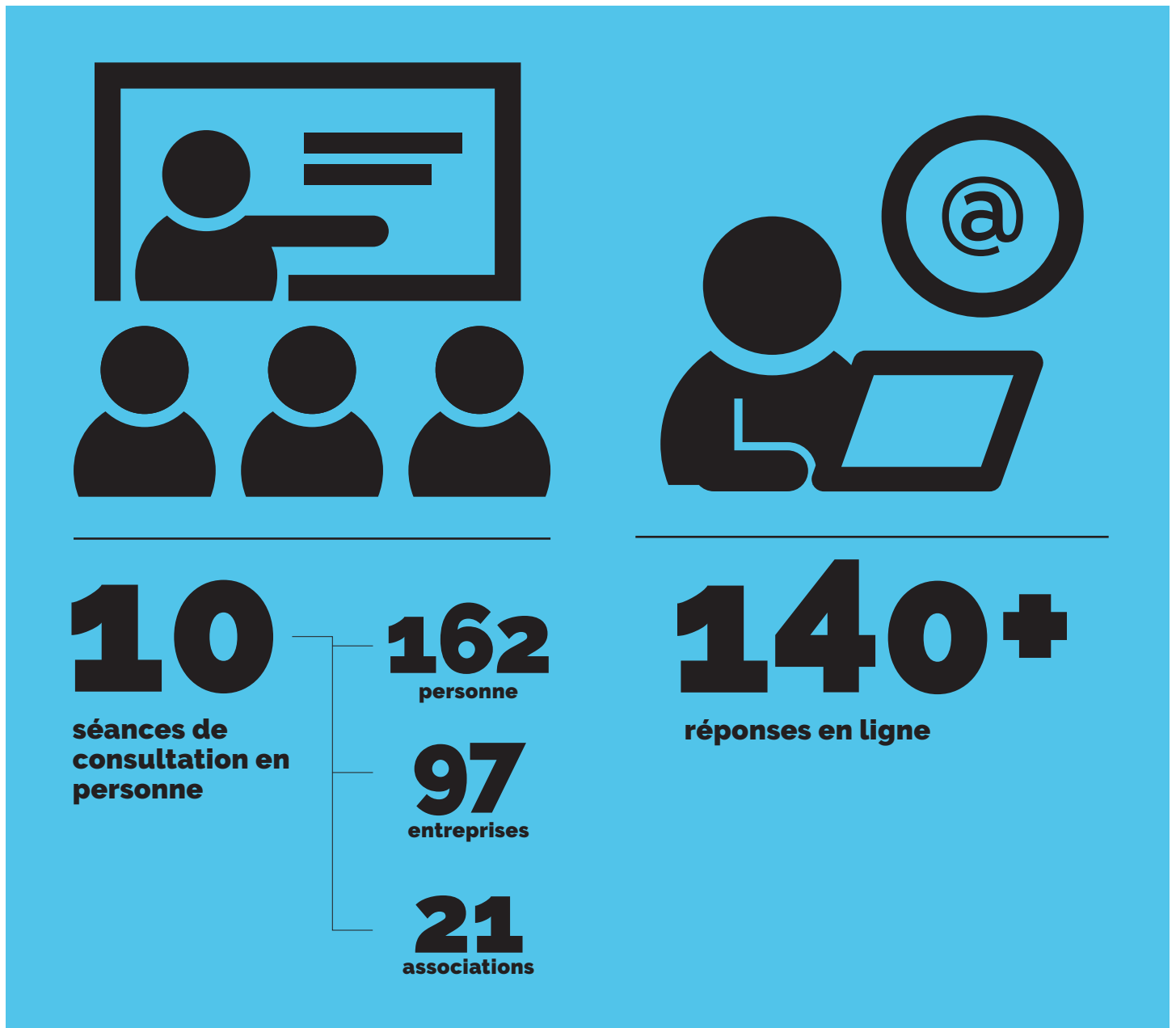


NOVEMBRE 2019

CONSULTATIONS  
RELATIVES AUX PRIX DE

---

L'ÉLECTRICITÉ  
DANS LE  
SECTEUR  
INDUSTRIEL



Du 1<sup>er</sup> avril au 16 juillet 2019, nous avons voulu connaître l'avis des entreprises sur le cadre de tarification de l'électricité de l'Ontario dans le secteur industriel, la conception du programme, le coût d'exploitation du réseau d'électricité et les enjeux liés à l'allègement de la charge.

# VUE D'ENSEMBLE

---

Afin de vérifier l'ouverture de la province à cet égard, l'Ontario a mené, en avril 2019, une consultation sur les prix de l'électricité dans le secteur industriel. Cette consultation mettait l'accent sur l'incidence du réseau d'électricité sur la compétitivité en milieu industriel. Nous avons voulu connaître l'avis des parties prenantes au sujet de la conception des tarifs d'électricité, des programmes actuels d'atténuation des tarifs, des coûts du réseau d'électricité et de l'allègement de la charge.

Les commentaires ainsi recueillis seront pris en compte au moment de revoir notre politique, de manière à ce que les consommateurs du secteur industriel disposent d'un cadre de tarification équitable et stable leur permettant de se concentrer sur leurs activités principales.

# À PROPOS DE LA CONSULTATION

Les consultations en ligne ont eu lieu du 1<sup>er</sup> avril au 14 juin 2019. Les participants ont eu l'occasion de soumettre des réponses aux questions publiées sur la page Web de la consultation. Au total, plus de 140 réponses écrites ont été reçues par l'entremise du processus en ligne.



Des séances en personne ont aussi eu lieu entre les mois d'avril et de juillet dans les villes suivantes :

**9**  
villes

Chatham

Dryden

Hamilton

Oakville

Ottawa

Peterborough

Sault Ste Marie

Sudbury

Toronto

Ces séances ont permis de discuter avec des membres des secteurs clés suivants :



l'automobile



la foresterie



les mines



l'agriculture



l'acier



la fabrication



les produits chimiques

# CONTEXTE

---

Le secteur industriel de l'Ontario compte environ 20 000 clients qui représentent près du quart de la demande totale en électricité dans la province. La majorité des grands consommateurs industriels participent à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI). En participant à l'IEEMI, les consommateurs industriels profitent de tarifs d'électricité réduits, le taux de Rajustement global (RG) qu'ils doivent payer étant établi en fonction de leur contribution individuelle aux cinq périodes de pointe de consommation les plus élevées en Ontario sur douze mois. Ce cadre de tarification incite les consommateurs à diminuer leur demande en période de pointe en échange d'une réduction du taux de RG à payer.

Les participants à l'IEEMI (qu'on appelle aussi les consommateurs de classe A) comprennent des entreprises du secteur minier, des usines de produits chimiques et divers types de fabricants. Les consommateurs autres qu'industriels, notamment les grands bâtiments commerciaux et institutionnels comme les entrepôts, les bureaux et les hôpitaux, peuvent aussi participer à cette initiative.

Les petits consommateurs industriels et la majorité des consommateurs des secteurs institutionnel et commercial ne participent pas à l'IEEMI, soit parce qu'ils n'y sont pas admissibles ou parce qu'ils choisissent de ne pas y participer en raison de leur profil d'exploitation. Les consommateurs qui ne participent pas à l'IEEMI (qu'on appelle aussi les consommateurs de classe B) comprennent des petites entreprises comme les dépanneurs, les restaurants et les petits fabricants. Ces consommateurs paient chaque mois le taux de RG correspondant à la classe B pour chaque mégawattheure consommé.

De manière générale, la majorité des consommateurs participent au programme lorsqu'ils y sont admissibles et qu'ils sont en mesure de réduire leur consommation en période de pointe. La réduction des seuils d'admissibilité à l'IEEMI en vigueur depuis 2017 a permis à un plus grand nombre de consommateurs de prendre part à l'initiative. Comme il est plus difficile pour certains consommateurs de réduire leur demande en période de pointe, le taux de RG que doit payer chacun varie grandement.

# CE QU'ON NOUS A DIT

---

Cette consultation avait comme objectif de sonder les consommateurs du secteur industriel ontarien quant à la façon dont le réseau d'électricité de l'Ontario peut aider les entreprises à être plus compétitives. Comme l'électricité représente un coût important pour un grand nombre d'entreprises, les participants se sont grandement investis et engagés dans la consultation.

Les consommateurs d'électricité du secteur industriel de l'Ontario sont diversifiés et ont des besoins très variés. Si on se fie aux commentaires que nous avons reçus pendant le processus en ligne et les séances en personne, ce que les entreprises veulent avant tout, ce sont des tarifs d'électricité stables et concurrentiels.

Bon nombre de participants de tous les secteurs et de toutes les régions nous ont aussi dit que le coût de l'électricité constituait un défi. Les participants ont aussi reconnu les difficultés fiscales auxquelles le gouvernement faisait face et la complexité inhérente à une éventuelle refonte de la politique de l'Ontario en matière de tarification de l'électricité dans le secteur industriel.

Un sommaire plus détaillé des commentaires recueillis lors de la consultation se trouve dans la section des conclusions, ci-dessous. Le contenu est organisé en fonction des sujets suivants :

- A. Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI)
- B. Tarifs d'électricité concurrentiels
- C. Répercussion de l'IEEMI sur les activités
- D. Souplesse et choix
- E. Programmes de développement économique
- F. Fardeau réglementaire

Dans l'ensemble, les participants ont suggéré qu'il existe des façons de modifier le cadre provincial de tarification de l'électricité dans le secteur industriel afin d'aider les entreprises à mieux gérer leurs coûts d'électricité. Il n'y a toutefois aucun consensus en ce qui a trait à l'importance et à l'envergure

des changements nécessaires.

## A. INITIATIVE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE EN MILIEU INDUSTRIEL (IEEMI)

**Valeur de l'IEEMI** : Bon nombre de participants ont noté que l'IEEMI leur avait permis de demeurer concurrentiels et avait été un élément essentiel à la bonne exploitation de leur entreprise. De nombreux participants sont allés encore plus loin en affirmant que la viabilité de leur entreprise dépendait des économies réalisées grâce au programme. Même s'ils reconnaissent que l'IEEMI n'est pas parfaite, ils ont été nombreux à appuyer le maintien du programme dans sa forme actuelle. Plusieurs participants ont indiqué que l'IEEMI a, dans le passé, procuré d'importants avantages aux clients industriels, en permettant aux entreprises qui emploient de nombreux Ontariens de réduire leur coût en électricité. Ils ont aussi reconnu les avantages de ce programme pour le réseau d'électricité.

Il y a eu un certain nombre de critiques sur l'IEEMI, même parmi les participants qui se disaient globalement satisfaits du programme. Outre la perte de productivité associée aux efforts de réduction de la consommation en période de pointe (voir la section C pour des précisions), les répondants ont largement critiqué le fait que les entreprises devaient engager des coûts importants pour participer au programme et faire des économies. De nombreuses entreprises nous ont dit qu'ils ont dû embaucher des consultants en énergie pour les aider à gérer les périodes de pointe et qu'elles préféreraient mettre l'accent sur leurs activités plutôt que de consacrer temps et ressources à la gestion des périodes de pointe.

Plusieurs acteurs n'appuyant pas le programme et n'y adhérant pas ont indiqué qu'ils estimaient injuste que le coût soit transféré des participants aux non-participants à l'IEEMI, étant donné que

les coûts inclus dans le RG ne sont pas tous liés à la capacité. Les entreprises non participantes ont fréquemment souligné que l'IEEMI offrait un avantage concurrentiel aux participants.

**Reconnaissance des investissements** : Plusieurs participants ont indiqué avoir fait des investissements importants en lien avec l'IEEMI, comme l'installation d'un système de génération d'énergie autonome (appartenant au client) ou le recours à des services d'experts en gestion d'énergie. Dans certains cas, les participants ont même embauché un directeur de l'énergie responsable de prévoir les pointes du réseau et ils estiment qu'en raison de ces investissements, il serait irrespectueux de modifier le programme. Un participant nous a écrit que « les entreprises comme la nôtre ont fait des investissements en fonction de la conception actuelle du programme et modifié leurs projets d'exploitation/d'investissement en s'appuyant sur l'IEEMI. La modification du programme viendrait saper les efforts des entreprises et les dissuader d'investir, d'adopter de bons comportements et de prendre des décisions rationnelles. »

Certains participants ont demandé que des mesures transitoires soient adoptées en cas de changements importants à l'IEEMI.

**Plus gros n'est pas toujours synonyme de meilleur** : Un nombre important de répondants identifiés comme participants à l'IEEMI ont dénoncé la lourdeur du programme. Compte tenu de l'augmentation du nombre de participants à l'IEEMI, certains consommateurs estiment qu'il est de plus en plus difficile de prévoir les pointes, une situation qui peut avoir des incidences financières majeures. Un consommateur du secteur industriel a souligné que les frais de RG qu'il aurait à payer s'il manquait une heure de pointe auraient des conséquences « désastreuses pour son entreprise ».

## B. TARIFS D'ÉLECTRICITÉ CONCURRENTIELS



**Incidence sur la compétitivité de l'Ontario** : Thème récurrent des consultations : selon plusieurs, les tarifs d'électricité plus élevés en Ontario qu'ailleurs nuiraient à la compétitivité de l'Ontario et donneraient l'impression que la province n'est pas favorable aux entreprises. Les participants ont souligné que toute hausse des coûts d'électricité nuirait à leur capacité de soutenir la concurrence et de croître. Les répondants ont aussi affirmé que, même s'ils accordent de la valeur à des tarifs d'électricité stables et prévisibles, ils ne seraient pas prêts à payer davantage pour profiter d'une plus grande stabilité des tarifs.

Un certain nombre de participants ont indiqué que des tarifs élevés ou une augmentation de la facture d'électricité pourraient avoir une influence sur leur décision d'investir en Ontario ou dans une autre province offrant des tarifs d'électricité inférieurs. « L'absence d'une infrastructure d'électricité ou des tarifs d'électricité trop élevés peuvent influencer la décision des entreprises à accroître leurs activités de serriculture en Ontario ou ailleurs, une situation qui peut mener à une perte permanente d'occasions de développement économique », a affirmé un participant du secteur agricole. Cette crainte a été partagée par des participants de nombreux autres secteurs.

**Importance des frais de rajustement global (RG)** : Plusieurs participants ont souligné que les frais de RG représentaient la majeure partie de leur facture d'électricité. Tout au long de la consultation, il est apparu que la réduction de ces frais était la solution la plus efficace pour réduire les tarifs d'électricité dans le secteur industriel. Plusieurs participants ont affirmé que la réduction des frais de RG par le transfert de certains des coûts qui le composent pourrait aider tous les consommateurs à mieux gérer leur facture d'électricité, même ceux qui ne participent pas à l'IEEMI.

Comme l'a mentionné un participant, « ce n'est pas la conception de l'IEEMI le problème, mais l'ampleur que les frais de RG ont prise au fil du temps ».

Les participants ont souligné qu'il existe nombre d'options pour réduire le total des coûts de RG annuels à l'échelle du réseau, comme la renégociation des contrats de génération d'électricité, la réduction du rendement des capitaux propres réglementé pour les services publics et le transfert de certains coûts vers l'assiette fiscale.

**Investissement et expansion** : Certaines entreprises ont aussi mentionné que les tarifs d'électricité dans le secteur industriel de la province influencent leurs décisions en matière d'exploitation et de stratégies (par exemple : choisir d'investir dans des usines existantes ou d'en ouvrir de nouvelles).

Quelques participants ont indiqué qu'ils choisissent d'investir dans leurs activités en Ontario en dépit des tarifs d'électricité élevés. Un participant a dit qu'il avait pris la décision critique d'investir dans l'amélioration de ses installations existantes plutôt que de les fermer et de quitter la province, car il estime que le cadre existe dans le but d'appuyer la viabilité de son entreprise à long terme.

**Importance de la prévisibilité des tarifs** : Des répondants nous ont dit que la prévisibilité des tarifs était importante pour leur entreprise et que des tarifs « irréguliers » rendaient la planification financière extrêmement frustrante. Comme nous l'a indiqué un participant par écrit : « l'imprévisibilité des factures d'électricité et la confusion que cause le RG chez les utilisateurs industriels freinent bien plus la croissance économique que des tarifs d'électricité élevés ».

## C. RÉPERCUSSION DE L'IEEMI SUR LES ACTIVITÉS

**Perte de productivité** : Les répondants ont clairement indiqué que la perte de productivité attribuable aux efforts que doivent déployer les participants à l'IEEMI pour réduire leur demande en période de pointe était un enjeu important. Pendant les périodes de pointe, de nombreuses entreprises ont bien souvent deux options : arrêter la production (et, potentiellement, perturber le travail des employés ou perdre de l'argent ou des clients) ou poursuivre la production et payer une facture d'électricité beaucoup plus élevée.

Un arrêt de production est une tâche colossale pour certaines entreprises. Un participant a mentionné qu'en raison de la difficulté de prévoir les périodes de pointe, « beaucoup d'entreprises comme la mienne adoptent l'approche la plus simple : elles ferment boutique pendant jusqu'à 15 jours chaque année (même si bien souvent ces arrêts ne coïncident pas avec les journées de pointe, n'améliorent pas la fiabilité du réseau de la SIERE et ne permettent pas de réduire les tarifs en période de pointe

dans la province) ». Un autre participant a souligné que l'obligation d'éviter les cinq pointes de consommation « occasionnait beaucoup de travail et de temps d'arrêt », et que, « selon la météo, ils doivent mettre un frein à leurs activités entre 15 et 20 fois par année ».

Les participants nous ont dit avoir de la difficulté à prévoir les pointes et que – même s'ils arrêtent la production, ils risquent de passer à côté d'une période de pointe, de perdre tout « avantage de l'IEEMI » et d'avoir à payer les frais de RG et le coût inhérent à une perte de productivité. Des répondants ont affirmé qu'ils préféreraient se concentrer sur leurs activités plutôt que sur la réduction de leur facture d'électricité.

**Options de rechange aux arrêts de production** : Certains participants ont mentionné avoir installé un système de génération d'électricité autonome ou un système de stockage de l'électricité, ou bien avoir envisagé l'une ou l'autre de ces solutions de rechange, plutôt que d'arrêter la production. D'autres ont indiqué qu'ils avaient de la difficulté à justifier le coût d'installation de tels systèmes auprès de leur siège social ou estimaient ces investissements « risqués ». Ils ont aussi précisé que ces solutions de rechange donneraient lieu à l'installation d'autres systèmes dans un réseau qui possède pourtant déjà une capacité excédentaire.

## D. SOUPLESSE ET CHOIX

**L'importance du choix** : Les participants de tous les secteurs nous ont dit qu'il était important d'avoir accès à des tarifs concurrentiels et que de telles options aideraient l'Ontario à attirer des entreprises dans la province. Comme l'a écrit un participant : « compte tenu du large éventail d'entreprises aux besoins diversifiés en Ontario, il est essentiel de permettre aux clients d'avoir des choix et un certain contrôle en matière d'électricité. Un éventail d'options de tarif et de mécanismes de marché... aiderait les clients à faire des choix en fonction de leurs besoins. »

**Respecter la diversité** : On nous a dit que le secteur industriel de l'Ontario était diversifié et que « les besoins étaient différents même à l'intérieur d'une même région ou au sein d'une même entreprise ».

**Éviter de compliquer encore plus les choses** : Certains participants ont noté qu'une multiplication des programmes « compliquerait encore plus un système déjà complexe, ferait des gagnants et des perdants et masquerait le coût réel que représentent des années de choix politiques gouvernementaux ».

## E. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### **Importance du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord**

**(PRTE-SIN)** : De nombreuses entreprises du Nord ayant pris part à la consultation se sont dites satisfaites du PRTE-SIN et ont insisté sur son importance. Un participant du secteur minier a indiqué que les incitatifs du PRTE-SIN avaient joué un rôle crucial dans sa compétitivité mondiale et avait favorisé « une culture et un processus décisionnel efficaces en matière d'efficacité énergétique au sein de ses installations ».

Un autre participant du secteur forestier nous a dit que le PRTE-SIN était le seul programme qui permettait à leur division du nord de l'Ontario de demeurer concurrentielles au sein de son entreprise, qui comprend des usines ailleurs au pays. Un autre répondant a fait remarquer que : « Le PRTE-SIN est un programme très ciblé qui permet d'aider un ensemble de secteurs primaires contraints de s'établir loin des infrastructures (comme le réseau d'électricité), de par les produits qu'ils récoltent, transforment et vendent. Je crois que le PRTE-SIN demeure utile pour conserver ces secteurs phares dans les régions rurales de l'Ontario. »

Certains ont également suggéré de modifier le PRTE-SIN en augmentant le nombre de secteurs admissibles, en créant des incitatifs pour les nouvelles entreprises et en élargissant la portée du programme.

Des participants établis ailleurs dans la province ont exprimé le souhait d'avoir accès à un programme semblable. La mise en place d'un tel programme dans le sud de l'Ontario « permettrait d'améliorer la

compétitivité du secteur industriel et de garder les usines de fabrication dans la province », a souligné un participant du secteur automobile. D'autres répondants nous ont dit qu'ils aimeraient que le PRTESIN soit étendu à l'échelle de la province.

Certains ont aussi affirmé qu'ils n'appuyaient pas le PRTE-SIN. « J'appuie un réseau d'électricité qui traite tous les clients de façon équitable, transparente et juste et qui repose sur des facteurs de concurrence en fonction du marché », a écrit un répondant.

**Nouveaux programmes pour compenser les coûts d'électricité** : Plusieurs participants se sont dits favorables à des programmes de développement économique pour compenser la hausse des coûts de l'électricité, comme ceux qui ont été mis en place ailleurs (p. ex., le programme d'incitatifs de la Tennessee Valley Authority, le programme ReCharge New York [RNY] de l'État de New York ou le tarif L du Québec). Selon les participants, la création de tels programmes permettrait « d'attirer des investissements en Ontario, de créer de l'emploi et d'abaisser les coûts d'électricité pour les clients existants ».

**Tarifs d'électricité dans le secteur industriel** : Certains participants ont suggéré que l'Ontario impose un tarif d'électricité fixe au secteur industriel comme c'est le cas au Québec, estimant qu'une telle mesure assurerait une meilleure stabilité et prévisibilité et aiderait la province à être plus concurrentielle sur le plan des incitatifs et des programmes de tarifs réduits offerts ailleurs au pays.

**Financement de nouveaux programmes** : Selon certains participants, il existe de nombreux avantages économiques (mais aussi culturels et sociaux) à l'augmentation du nombre d'entreprises en Ontario, et les programmes offrant des incitatifs économiques devraient être financés à partir de l'assiette fiscale plutôt que par le marché de l'électricité. Certains ont suggéré que les fonds publics déjà utilisés pour offrir un allègement des tarifs d'électricité aux consommateurs résidentiels devraient plutôt servir à aider les entreprises à gérer les coûts d'électricité pour créer de l'emploi. Certains participants ont noté qu'on pouvait augmenter les recettes fiscales de la province en maintenant les clients industriels en Ontario et en attirant de nouveaux.

**Processus d'évaluation de la concurrence** : Les participants étaient mitigés quant aux programmes d'électricité ciblés, qui s'appuient sur un processus d'évaluation de la concurrence afin d'atteindre des objectifs de développement économique. Certains ont souligné le manque de soutien offert aux entreprises bien établies et ayant déjà fait d'importants investissements en capitaux.

**Soutien pour les consommateurs commerciaux et les petites entreprises industrielles (classe B)** :

Les participants ont souligné l'importance d'offrir du soutien aux entreprises qui ne participent pas à l'IEEMI, étant donné que les coûts leur sont transférés et qu'ils doivent faire face à un coût d'électricité par unité beaucoup plus élevé. Les participants ont proposé différentes solutions, par exemple :

- offrir des avantages de gestion de la demande aux entreprises qui ne participent pas à l'IEEMI;
- annuler la participation à l'IEEMI des entreprises qui ne contribuent pas à la réduction de la demande en période de pointe;
- permettre aux entreprises de consolider les comptes de leurs différentes installations pour être admissibles à l'IEEMI.

## F. FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

**Simplification du service** : Plusieurs participants nous ont dit que des solutions comme la simplification de la facturation aux consommateurs et des exigences en matière de raccordement pourraient permettre d'améliorer l'accès au réseau d'électricité et la satisfaction des clients.

Un certain nombre de participants ont aussi affirmé que les factures d'électricité étaient trop complexes et que leur simplification permettrait aux consommateurs de mieux comprendre ce pour quoi ils paient. D'autres participants exploitant plusieurs installations dans la province ont suggéré la normalisation des factures d'électricité à l'échelle des entreprises de distribution locales.

Pour améliorer l'accès au réseau, un participant a suggéré que la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) collabore avec la Commission de l'énergie de l'Ontario et Hydro One pour simplifier les processus de raccordement de systèmes de génération autonomes.

**Rapport de la SIERE** : Des participants ont souligné la nécessité de rendre plus claire l'information publiée dans le site Web de la SIERE, étant donné que les consommateurs s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions d'affaires. Ils ont indiqué appuyer leurs décisions en matière de finances, de planification, d'investissement et même d'exploitation en temps réel de leurs installations sur les rapports de la SIERE. Certains ont aussi mentionné que l'accès à des renseignements complémentaires ou à jour sur la facturation leur permettrait d'accroître leur efficacité opérationnelle.

Nous avons reçu beaucoup de commentaires spécifiques sur l'amélioration des rapports prévisionnels sur les périodes de pointe. Il a de plus été suggéré que la SIERE améliore les prévisions horaires sur les périodes de pointe qu'elle publie dans son site Web. Certains estiment que les mises à jour prévisionnelles actuelles sont trop irrégulières et que les prévisions de dernière minute influencent la décision en matière de consommation des participants à l'IEEMI. D'autres ont aussi suggéré d'améliorer la précision des prévisions sur les périodes de pointe.

Pour conclure, plusieurs participants ont indiqué que la SIERE devrait utiliser les données sur la demande en Ontario, qui sont présentées en temps réel, pour déterminer les frais de RG pour les consommateurs de la classe A, plutôt que les données finales ajustées qui sont actuellement disponibles avec quelques jours de retard. Les participants ont mentionné qu'un tel ajustement annule les efforts déployés pour réduire la demande et a une incidence marquée sur leurs activités.

# PROCHAINES ÉTAPES

---

Le Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines tient compte des commentaires reçus pendant la consultation pour élaborer et étudier les différentes options possibles en matière de réforme du cadre de tarification de l'électricité. Le Ministère a l'intention d'adopter une approche proactive pour traiter en profondeur les problèmes soulevés pendant la consultation.